

No 1975.

Passé Terre, le 13 novembre 1822.

WI 960

Mitt
8/23/65

Monsieur le Gouverneur,

J'ai reçu les deux lettres que
Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire les 27
et 28 Octobre dernier, Nos 2274 et 2278.

Les détails contenus dans la première
m'ont été très agréables; j'en suis prié d'en agréer tous
mes remerciements. J'évois, par là, que la révolte
du Carbet est étouffée, et que votre colonie est rendue
à la tranquillité ordinaire, sous la loi d'une
surveillance active et bien entendue de la part de
vos Milices.

C'est un événement bien déplorable,
mais qui servira du moins à tenir les Colons de la
Martinique constamment en garde contre les
projets de la malveillance. La Guadeloupe ne
l'a pas appris sans inquiétude; elle est rassurée
maintenant par le résultat de vos mesures de
répression.

Par votre seconde lettre vous voulez
bien m'instruire de la demande que vous adressez
à S. C. le Ministre de la Marine et des
Colonies pour que la garnison de votre colonie
soit portée à 2000 hommes attachés à
un Régiment

Recu le 14/9
1822.
resp

Régiment qui sera Commandé par un Lieutenant-Colonel, et Divisé en 16 Compagnies de 120 hommes chacune. Votre Excellence est persuadée que je goûterai son plan, d'après l'opinion que j'en ai manifestée en 1819 sur cette matière importante. En effet mon opinion n'a point changé: l'expérience n'a fait que m'y adonner davantage.

Il faut l'unité de pouvoir et de surveillance dans toutes les parties du service: C'est là le premier besoin des Etablissements Coloniaux.

La force militaire, si essentielle au maintien de l'ordre, a surtout besoin d'être observée et dirigée par un Chef Principal qui, subordonné au Commandant-Militaire en matière de discipline, et soumis dans sa marche, à l'impulsion de l'autorité Supérieure, peut mieux étudier, suivre, corriger ou soutenir l'esprit du Corps qu'il commande, écartant ainsi les divisions qui naissent de l'isolement des bataillons, et rattachant tous les éléments d'administration et de comptabilité à un centre commun d'où résulte une exécution plus facile et plus prompte, en même temps que son grade plus élevé l'aide à concevoir

Je sens tout comme vous la nécessité
d'avoir une augmentation de force militaire. Je
l'ai déjà demandé au Ministre, et Son Excellence
a bien voulu me mander qu'Elle prendrait ma demande
en grande Considération. Je vais la renouveler;
et selon mes propositions antécédentes et très
détaillées, j'insisterai sur le rétablissement des
régiments Coloniaux, dépendants de la Marine
Royale, et sous la Direction immédiate de notre
Ministre des Colonies.

Nous jouissons ici de la plus parfaite
tranquillité. Toutefois nos Milices sont toujours
sur le qui-vive, et une grande surveillance est
exercée dans l'Intérieur.

Vous avez bien raison de regretter le
retard de la Division Navale attendue de France.
J'avais pensé que la présence de nos Bâtimens de
guerre dans les parages de Porto-Rico serait
d'un très bon effet. Si je ne vous en ai point parlé
c'est que nous ne pourrions en ce moment nous séparer
de la frégate la *Séréide*.

Ainsi que vous j'ai appris la
Capture d'un des Bâtimens pirates où l'on dit
qu'étaient *Blannes* et *Ducoudray*, avec

D'officiel à ce sujet. M^r Hurault de Signy
ne tardera pas à nous confirmer la chose si elle est
vraie.

Agreés, Monsieur le Gouverneur, l'assurance
de mon sincère attachement et de ma haute Considération

Le Lieutenant Général, Gouverneur
et Administrateur pour le Roi.

Le Fe^u de Lardemoy

P.S. Du 14 Novbre

J'ai reçu hier une lettre de M^r. de Morderling, portant
envoi de celle qui lui a été écrite par le Gouverneur de Porto-
Rico. Je vous en envoie des copies. Elles sont d'un grand
intérêt. Le Gouvernement de Porto-Rico avoue des
principes politiques qui lui ont été recommandés plus
d'une fois, dans l'intérêt commun des Antilles.

Votre Excellence trouvera de plus, ici, des copies
de lettres écrites à M. M. les Gouverneurs étrangers,
et notamment à ceux de la Dominique et de Porto-
Rico. J'en ai donné connaissance à M^r. Hurault
de Signy. Je prie Votre Excellence de faire parvenir